

RÉPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GÉNÉRALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

82/155 du II/2/1982
DECRET N° /MTPS/DGTFP/22022.29
portant intégration et nomination de
Monsieur FOUTOU Thomas Sylso, dans les
cadres de la catégorie A, hiérarchie I
des Services Techniques (Travaux Publics)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT

(/ I S A S :

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la loi n° 25/80 du 13.11.80 portant amendement
de l'article 47 de la Constitution du 8.7.79 ;
Vu la loi 15/62 du 2.2.62 portant statut général
des fonctionnaires ;
Vu l'arrêté n°2087/FP du 21.6.58 fixant le règle-
ment sur la solde des fonctionnaires ;
Vu le décret n°60/90 du 3.3.60 fixant le statut
commun des cadres de la catégorie A, des Services Techniques
Vu le décret n°62/130/MF du 9.5.62 fixant le régi-
me des rémunérations des fonctionnaires ;
Vu le décret n°62/195/FP du 5.7.62 fixant la
hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
Vu le décret n°62/197/FP du 5.7.62 fixant les ca-
tégories et hiérarchies des cadres créés par la loi n°15/62
du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires
Vu le décret n°62/198/FP du 5.7.62 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires des catégories
A1 ;
Vu le décret n°63/81/FP du 26.3.63 fixant les
conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoi-
res que doivent subir les fonctionnaires stagiaires notamment
en ses articles 7 et 8 ;
Vu le décret n°67/50/FP-BE du 24.2.67 règlemen-
tant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes
réglementaires relatifs aux nomination, intégrations, recons-
titutions de carrière et reclassements ;
Vu le décret n°74/470 du 31.12.74 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n°62/196/FP du 5.7.62
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
Vu le décret n°79/154 du 4.4.79 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le décret n°80/644 du 28.12.80 portant nomina-
tion des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le rectificatif n°81/016 du 26.01.81 au décret
n°80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil
des Ministres ;
Vu le décret n°81/017 du 26.01.81 relatif aux in-
térims des Membres du Gouvernement ;
Vu la lettre n°780/MEN-DGEOC-BOB du 16.3.81 du
Directeur de l'Orientation et des Bourses transmettant le dos-
sier constitué par l'intéressé ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1ER. En application des dispositions du décret n° 60/90 du 3-3-60 susvisé Monsieur FOUTOU Thomas Sylso, né le 31 Juillet 1950 à Kolo (Dispensaire), titulaire du Diplôme d'Ingénieur en Mécanique (Spécialité Mécanisation des Travaux de charge et décharge (Manutention) dans les ports obtenu à l'Institut Supérieur Polytechnique "José Antonio Echeverria (CUBA), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Travaux Publics) et nommé au grade d'Ingénieur Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Transports et de l'Aviation Civile.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.-

BRAZZAVILLE, LE 11/2/1982

Par le Premier Ministre
Chef du Gouvernement,

Le Ministre des Transports et
de l'Aviation Civile

Hilaire MOUNTHAULT.-

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale,

Colonel Louis SYLVAIN GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Bernard COMBO MATSIONA.-

ITINI OSSETCUMBA LEKOUNZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC	2
EGTFP/BFP	2
BFP/DST	2
EB	3
BCF	1

MTAC	1
INTERESSE	1
DOSSIER	1
SGCM/BC	2